

Des réponses?

Malgré sa rigueur, le rapport Golder ne répond pas à plusieurs inquiétudes du comité de citoyens et d'Eau Secours!

- D'abord, aucune étude d'écotoxicologie n'a été effectuée.

Il reste aussi **plusieurs points à éclaircir** :

- L'impact de la hausse du débit estival du ruisseau Rousse sur l'**écosystème** de la Grande Baie du lac des Deux-Montagnes
- L'impact toxicologique de **bioaccumulation** des 30 kg d'uranium (et possible-ment d'autres métaux) rejetés chaque année dans la chaîne alimentaire.

- Le volume des **étangs d'irrigation** situés sur le terrain de Niocan et les conditions d'utilisation par les producteurs agricoles.
- L'impact d'un abaissement du niveau de la nappe de surface sur le **rendement des cultures** et donc de l'augmentation probable des besoins d'irrigation.
- Le **traitement des eaux** utilisées dans le procédé industriel.
- Les **produits chimiques** utilisés dans le procédé industriel, la **contamination** par le fluorure.
- Le sort du site de la St-Lawrence Columbian (la mine abandonnée) et la **réhabilitation** du site Niocan après l'exploitation de la mine.

Et si l'exploitation de la mine s'étendait au delà des 15 années projetées? **Un suivi serré** serait alors essentiel, notamment à propos de :

- l'**accumulation de certains métaux** dans les sédiments, la végétation, la faune;
- la **qualité de l'eau** dans les puits;
- l'abaissement la **nappe de surface**;
- la **radioactivité** du minerai;
- la présence de **radon** dans les propriétés;
- les **besoins en eau** suite à la réduction de la nappe phréatique et du niveau des bassins.

Un comité de suivi bidon

Deux enquêtes du BAPE et le rapport Golder suggèrent la création d'un comité de suivi. Cependant, ce genre de comité n'a jamais bien fonctionné ailleurs.

Sans recours, sans capacité de faire arrêter les travaux si la mine est en exploitation, une liste pratiquement impossible à gérer de points à surveiller pendant et après l'exploitation de la mine, comment un tel comité pourrait-il fonctionner à Oka?

Qu'ont-ils en commun?

François Desrochers, député de Mirabel
Mario Laframboise, député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel
Marie-Martine Bédard, Parti vert du Canada
Denise Beaudoin, ex-députée de Mirabel
La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau *Eau Secours!*
La Fédération Outaouais-Laurentides de l'Union des producteurs agricoles
Le Comité de citoyens d'Oka
Le Comité de citoyens de Deux-Montagnes
Le Comité de citoyens de Pointe-Calumet
Le Conseil central CSN des Laurentides
Le Conseil de bande de Kanesatake
Le groupe Mining Watch
Le syndicat de l'enseignement de la Seigneurie des Mille-Îles
Le syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles de Deux-Montagnes
La Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles
Le Syndicat de l'enseignement du secondaire des Basses-Laurentides

Tous réclament la tenue d'un BAPE ou une étude environnementale complète et indépendante qui intègre tous les aspects du projet minier à Oka.

Après, il sera trop tard

«Si la mine devenait opérationnelle, comment un résident, un producteur agricole ou un simple représentant de la population à un quelconque comité de vigilance pourrait-il faire la démonstration qu'il y a atteinte à la santé de citoyens, qu'un bassin d'eau est contaminé, que le radon est plus élevé dans certaines résidences ou que des terrains sont maintenant contaminés, tout cela en raison de l'exploitation d'une mine? Jamais, il n'aura la possibilité de le faire, faute de moyens financiers et techniques. Dans cette mer, le citoyen ou un comité de vigilance sera toujours en chaloupe pendant que l'entreprise voguera pour sa part en paquebot. Qui réussira à faire le plus de vagues et à noyer très facilement l'autre embarcation dans une mer de documents ou d'études plus ou moins vérifiables? Le combat est nettement inégal.» André Chaput, porte-parole du Comité de citoyens d'Oka.

Pour plus d'information, pour vous impliquer ou pour manifester votre appui, joignez-vous au **Comité de citoyens d'Oka** au (450) 479-6377 ou au (450) 479-8514.

Pour suivre le dossier sur Internet, rendez-vous sur **www.eausecours.org**

Coalition Eau Secours!
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Plus on prospecte, plus on creuse ce projet minier, plus on découvre de nouveaux filons de questions sans réponse.

Après 12 ans, Niocan n'a toujours pas réussi à faire une preuve hors de tout doute raisonnable de l'innocuité de cette mine sur notre environnement et notre qualité de vie. Il ne reste qu'une solution: **le projet doit être abandonné!**

La Coalition *Eau Secours!* soutient activement le Comité de citoyens d'Oka et les citoyens de la région. Cependant, tout le temps consacré à ce projet néfaste pour la région éloigne les autorités politiques d'un autre problème incontournable, celui de l'état de santé des citoyens et citoyennes lié à la présence de radon naturel dans le sous-sol.

André Bouthillier
Président d'*Eau Secours!*

Le Comité de citoyens d'Oka

Faits importants

1995 La compagnie Niocan veut exploiter une mine de niobium sur le rang Ste-Sophie, à Oka. Elle promet une mine écologique!

2000 Le maire d'Oka, M. Yvan Patry, s'engage à respecter le résultat d'un référendum tenu auprès de la population concernée d'Oka. Celle-ci rejette ce projet à 62 % et le maire refuse de tenir sa promesse.

2001 En conférence de presse, le Comité de citoyens d'Oka, le syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles et la communauté autochtone de Kanesatake, dénoncent ce projet minier de Niocan

2002 Audiences publiques en environnement sur le dossier de la radioactivité qui sera produite par la mine du rang Sainte-Sophie. Le BAPE conclut qu'il ne *devrait* pas y avoir de problèmes avec la radioactivité, mais le président du BAPE souligne qu'il ne recommanderait pas l'émission d'un certificat d'autorisation sur ces seules bases.

2005 Audiences publiques en environnement sur le dossier de l'eau dans le projet Niocan. Le BAPE conclut qu'il y a de grandes lacunes et renvoie le promoteur faire ses devoirs.

2006 Enfin une étude rigoureuse. Le ministère de l'Environnement exige de Niocan la production d'une nouvelle étude d'impact sur l'eau de la région. La compagnie mandate la firme Golder pour répondre aux questions soulevées entre autres par le comité de citoyens et la Coalition *Eau Secours!* Publié à l'été, le rapport remet en question plusieurs données des études présentées antérieurement par le promoteur.

Aujourd'hui, nous évaluons que si la mine avait été ouverte selon les données antérieures au rapport Golder, il y aurait en ce moment à Oka une mine en opération qui génère des impacts majeurs et des citoyens pour qui aucun recours ne serait possible!

Des risques pour le voisinage

La mine projetée comporte des risques immédiats pour de nombreux voisins:

- **Le Parc d'Oka** avec sa faune, sa flore, le **ruisseau Rousse** qui le traverse et la **Grande Baie**, zone ultraprotégée pour, entre autres, sa héronnière.
- **L'abbaye cistercienne** (Trappe d'Oka). La Corporation, dans laquelle la municipalité d'Oka s'est engagée pour plus de deux millions et demi de dollars, a acquis ce bijou du patrimoine québécois pour le protéger. Le maire a invoqué le développement agrotouristique pour soutenir ce projet, mais il l'ignore totalement dans le dossier Niocan.
- **Agropur** pour qui la raison première de rester à Oka est la qualité de l'eau qu'elle utilise dans la fabrication de ses fromages réputés.
- **Les producteurs agricoles** du rang Sainte-Sophie, mais aussi ceux de Saint-Joseph-du-Lac. La présence de la mine de niobium empêcherait tout projet d'agriculture biologique.
- **Les résidences du Domaine des Oestriers et du Mont Saint-Pierre** qui pourraient avoir des problèmes avec, entre autres, le radon et les vents provenant de la mine.
- **L'école secondaire d'Oka.**
- **La garderie Fleurs de pommier.**

Des irritants pour la population

- des **rejets atmosphériques** émanant des cheminées de la mine;
- des **autres minerais** en plus du niobium qui seront traités par le promoteur;
- des **coûts de réfection des routes** qui seront empruntées par le camionnage;
- des coûts d'installation, de suivi et d'entretien des **appareils de captage de radon** pour les résidences en périphérie de la mine;
- des coûts d'entretien du nouveau réseau d'acqueduc;
- du nombre de travailleurs spécialisés provenant de d'autres régions du Canada par rapport à l'**emploi dans la région**;
- de l'impact des résidus sur la **faune et la flore** de la grande baie d'Oka;

Le projet de mine de niobium à Oka doit être abandonné

- des risques pour le voisinage
- des irritants pour la population
- après un BAPE incomplet sur la radioactivité
- après un BAPE incomplet sur l'eau
- après un rapport scientifique exigé par le gouvernement (Rapport Golder), incomplet et qui ne convainc pas
- après, il sera trop tard